



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N°047/2012 DU 27 JUIN 2012

Approuvant l'avenant n°14 à la convention n°9/2001 modifiée de tri/exportation des déchets recyclables et de traitement des déchets entre la commune de Piraé et la Société Environnement Polynésien (SEP) et autorisant sa signature

**L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Monsieur Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE,** ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	<b>20 juin 2012</b>
Date d'affichage :	<b>20 juin 2012</b>

#### Résultats des votes

Pour	<b>21</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**06 Juillet 2012**

Affichage de la présente délibération le :

**11 JUL. 2012**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	William TICCHI
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Mairai SUN
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		<b>19</b>	<b>14</b>	<b>2</b>

# DELIBERATION N°047/2012 DU 27 JUIN 2012

## Approuvant l'avenant n°14 à la convention n°9/2001 modifiée de tri/ exportation des déchets recyclables et de traitement des déchets entre la commune de Pirae et la Société Environnement Polynésien (SEP) et autorisant sa signature

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-5, L. 2224-13 à L. 2224-16 et L. 2313-1 ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté N°667/ DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ;
- VU la convention n° 9/2001 en date du 17 février 2001 relative au traitement et à l'élimination des déchets ménagers entre la commune de Pirae et la Société Environnement Polynésien et ses avenants n°1 à 13 ;
- VU le conseil d'exploitation du SPIC déchets en sa séance du 11 juin 2012 ;
- VU le courrier n° HC 930/DIPAC/PJF/ch du 18 juin 2012
- CONSIDERANT l'avenant n°13 à la convention d'origine de 2001, approuvé par la délibération n° 124/2011 du 21 décembre 2011 prend fin au 30 juin 2011 ;
- CONSIDERANT que la mise en place du syndicat mixte Pays/Communes, prévue avant la fin du premier semestre 2012, ne pourra être effective avant la fin du 2ème semestre 2012 ;
- CONSIDERANT l'obligation de continuité du service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	
VOTANTS	<b>21</b>
POUR	<b>21</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

**ADOpte :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'avenant n°14, joint à la présente délibération, à la convention n°9/2001 passée entre la commune de Pirae et la Société Environnement Polynésien (SEP), ayant pour objet de définir le cadre des prestations de tri et d'exportation des déchets recyclables, de transfert et de traitement des déchets, est approuvé.

**Article 2 :** Le Maire, ou le 01<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement de celui-ci, est habilité au nom de la commune de Pirae, à signer l'avenant défini à l'article précédent.

**Article 3 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire

  
**Béatrice VERNAUDON**



Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le.....9.....JUIL.....2012

et publication du .....11.....JUIL.....2012

Le Maire,

  
**Béatrice VERNAUDON**

